Ministère de la culture

Concours réservé d'ingénieur des services culturels et du patrimoine (loi Sauvadet), spécialité « patrimoine », session 2018

Mardi 19 juin 2018

Épreuve écrite d'admissibilité : programme « architecture et urbanisme »

17-DEC4-06127

L'épreuve écrite d'admissibilité obligatoire consiste dans la spécialité patrimoine en une série de 5 questions au maximum, traitant, au choix du candidat (exprimé lors de l'inscription), soit d'un programme de restauration ou d'architecture et d'urbanisme, soit d'un programme de travaux ou de maintenance. Chaque question peut être accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée qui n'excèdent pas une page. Ces questions peuvent consister en des mises en situation professionnelle.
(durée : 3 heures ; coefficient 2)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.

- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.

- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 12 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet et documents (11 pages)

Ministère de la culture

Concours réservé d'ingénieur des services culturels et du patrimoine (loi Sauvadet), spécialité « patrimoine », session 2018

Mardi 19 juin 2018

Épreuve écrite d'admissibilité : programme « architecture et urbanisme »

17-DEC4-06127

SUJET :

Vous êtes nommé(e) dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) en tant qu'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « patrimoine ». Votre chef de service est sollicité sur les 5 projets suivants et vous demande de lui proposer des éléments de réponse sur les différentes problématiques.

<u>Question n°1 :</u> Sur une façade d'immeuble à moins de 500 mètres et en covisibilité d'une Église inscrite monument historique, un pétitionnaire vous demande en amont de remplacer les menuiseries : porte, fenêtres et volets selon le dessin ci-dessous. Après avoir défini la déclaration nécessaire pour ce type de travaux et ses modalités d'instruction, vous donnerez un avis sur le projet présenté et les prescriptions que vous émettez pour le remplacement de ces menuiseries ?

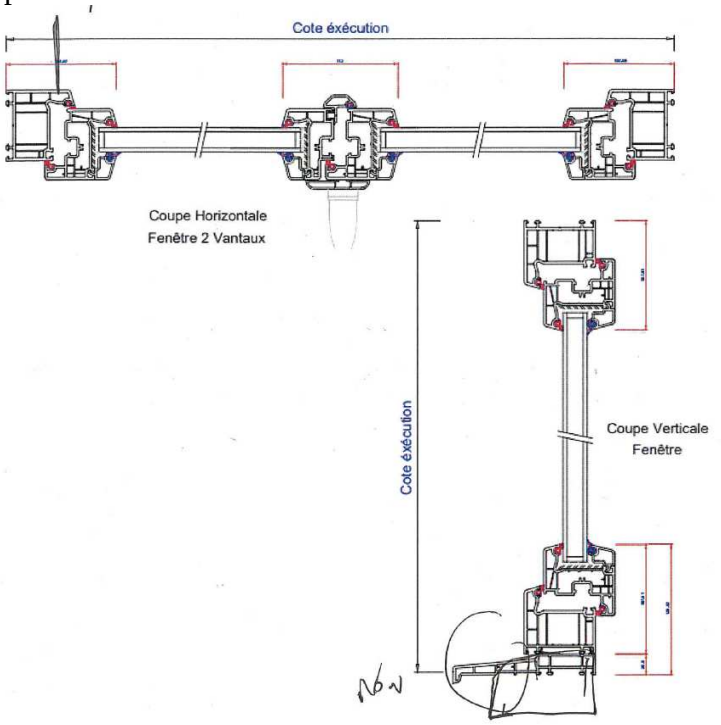

Actuellement

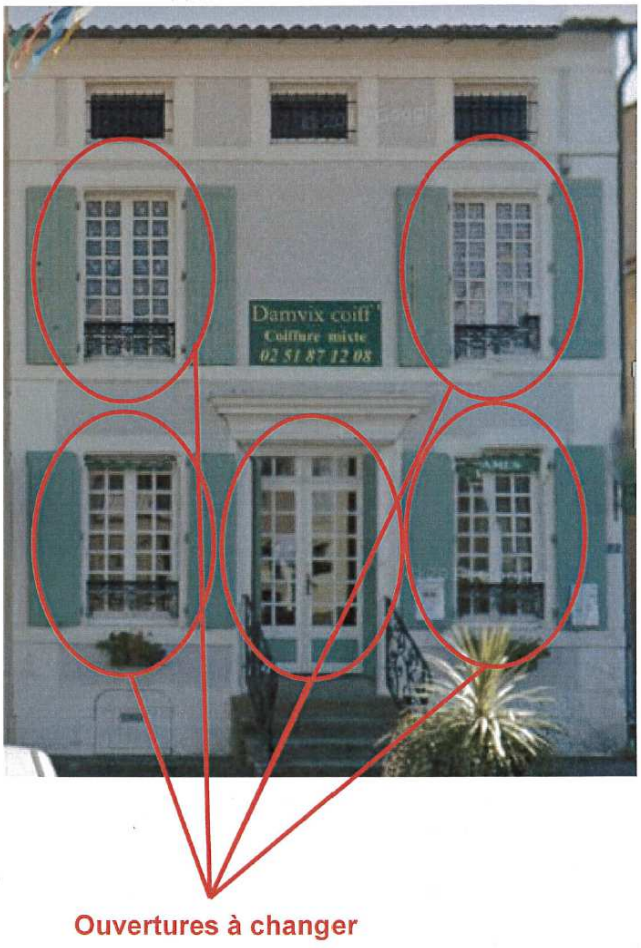

Document joint à la question n°1

Vue générale après changement ouvertures

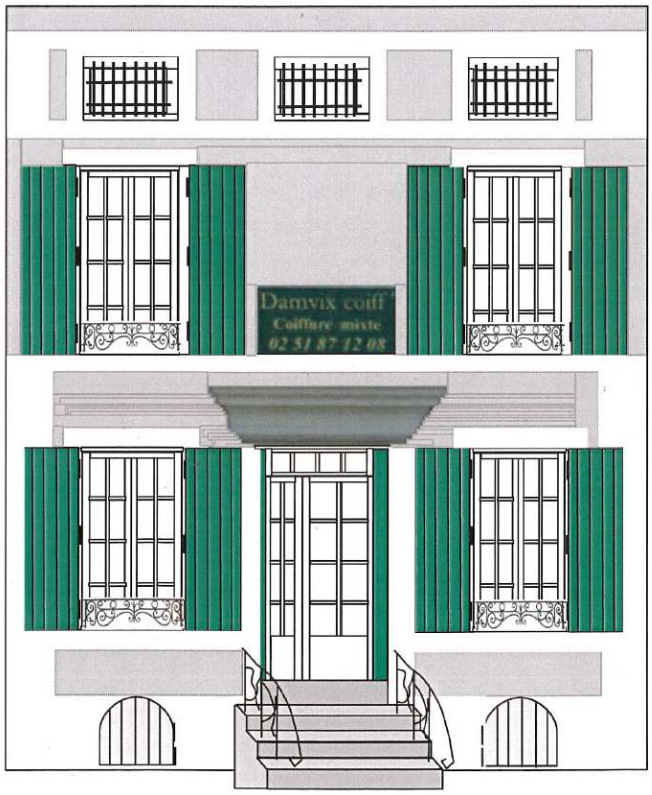

Coupes sur les menuiseries proposées en PVC

<u>Question n°2 :</u> Le conseil départemental vous sollicite dans le cadre de l'aménagement des anciens haras en archives et bureaux. Le bâtiment principal ne possède pas de percements suffisants pour la trame de bureaux nécessaire au fonctionnement des archives. Pensez-vous qu'il est possible de modifier ou de créer des percements supplémentaires sur ces façades et/ou dans la couverture en ardoises ? Comment souhaitez-vous orienter ce projet qui permettrait de donner un nouvel usage à ces bâtiments après la fin de l'activité de dressage des chevaux ?

Vue de la façade avant réglée et symétrique du bâtiment concerné, exposée au sud

Vue aérienne de l'ensemble des haras : le bâtiment concerné est le long corps de bâtiment au premier plan

Documents joints à la question n°2

Vue de la façade arrière du bâtiment concerné depuis le parc, exposée au nord

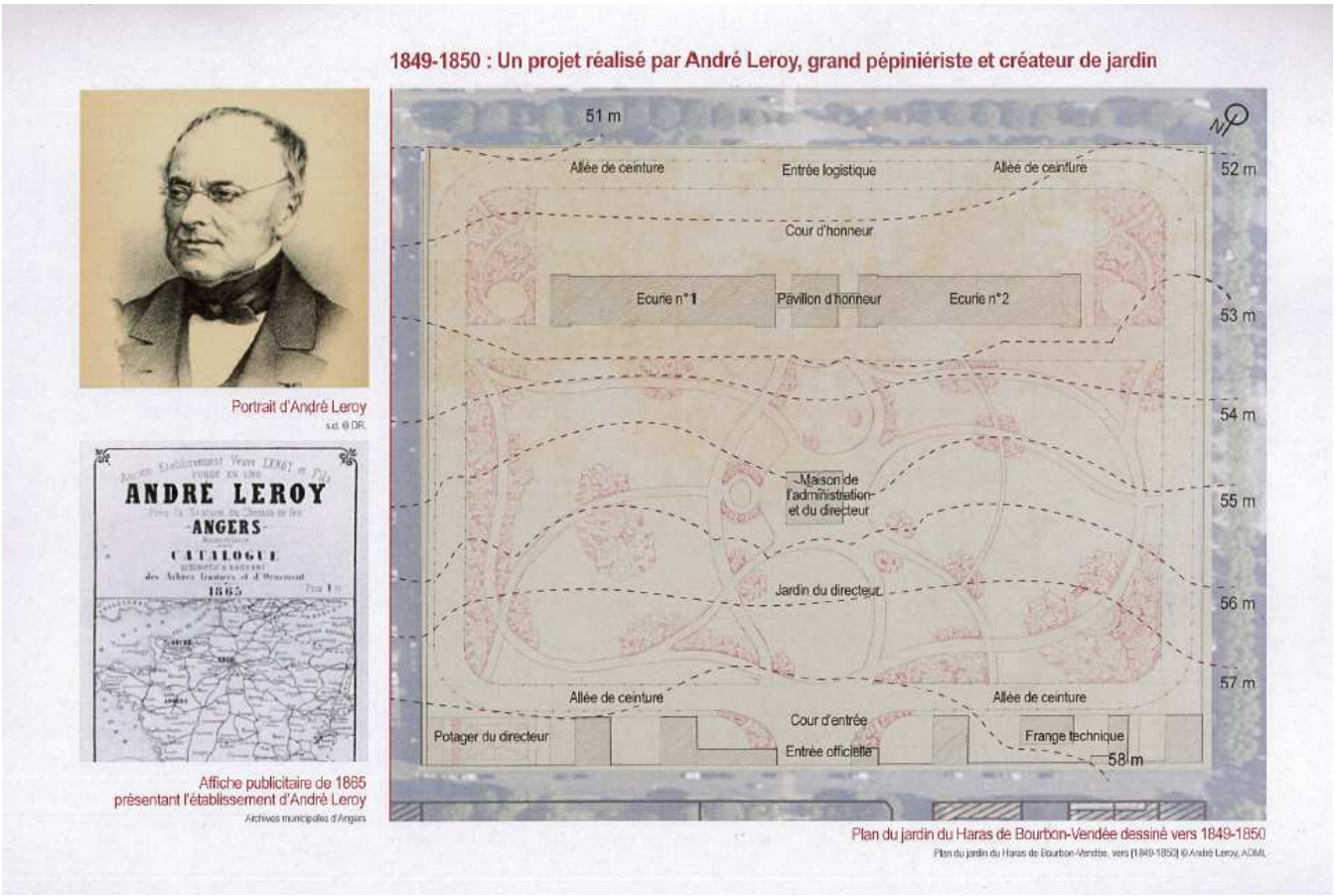

Plan du jardin d'origine : le bâtiment concerné est en haut

Question n°3 : Sur une parcelle constructible en bord de mer, un architecte vous propose ce projet implanté sur une dune plantée de pins. La construction est isolée sur une grande parcelle boisée, respecte globalement le terrain naturel et conserve le couvert boisé. Quelles orientations donneriez-vous à la construction concernant par exemple l'expression des volumétries, les matériaux de façades et de couvertures et le traitement paysager de la parcelle de manière à en améliorer l'insertion et/ou affirmer le projet architectural ?

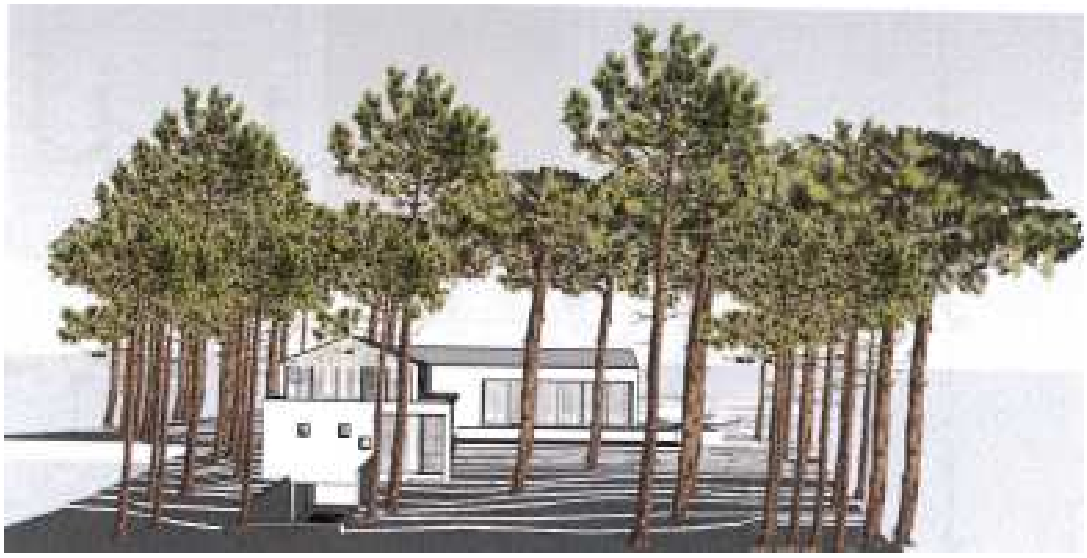

Image de synthèse du projet

Vue de la parcelle

Documents joints à la question n°3

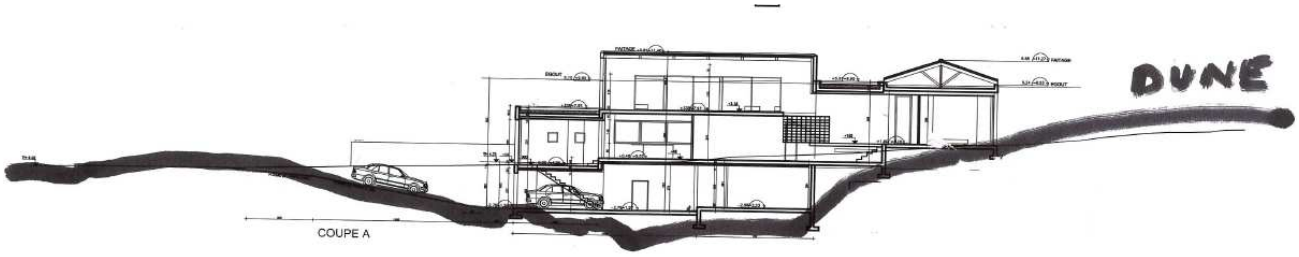

Coupe principale sur le terrain naturel correspondant à une dune de sable

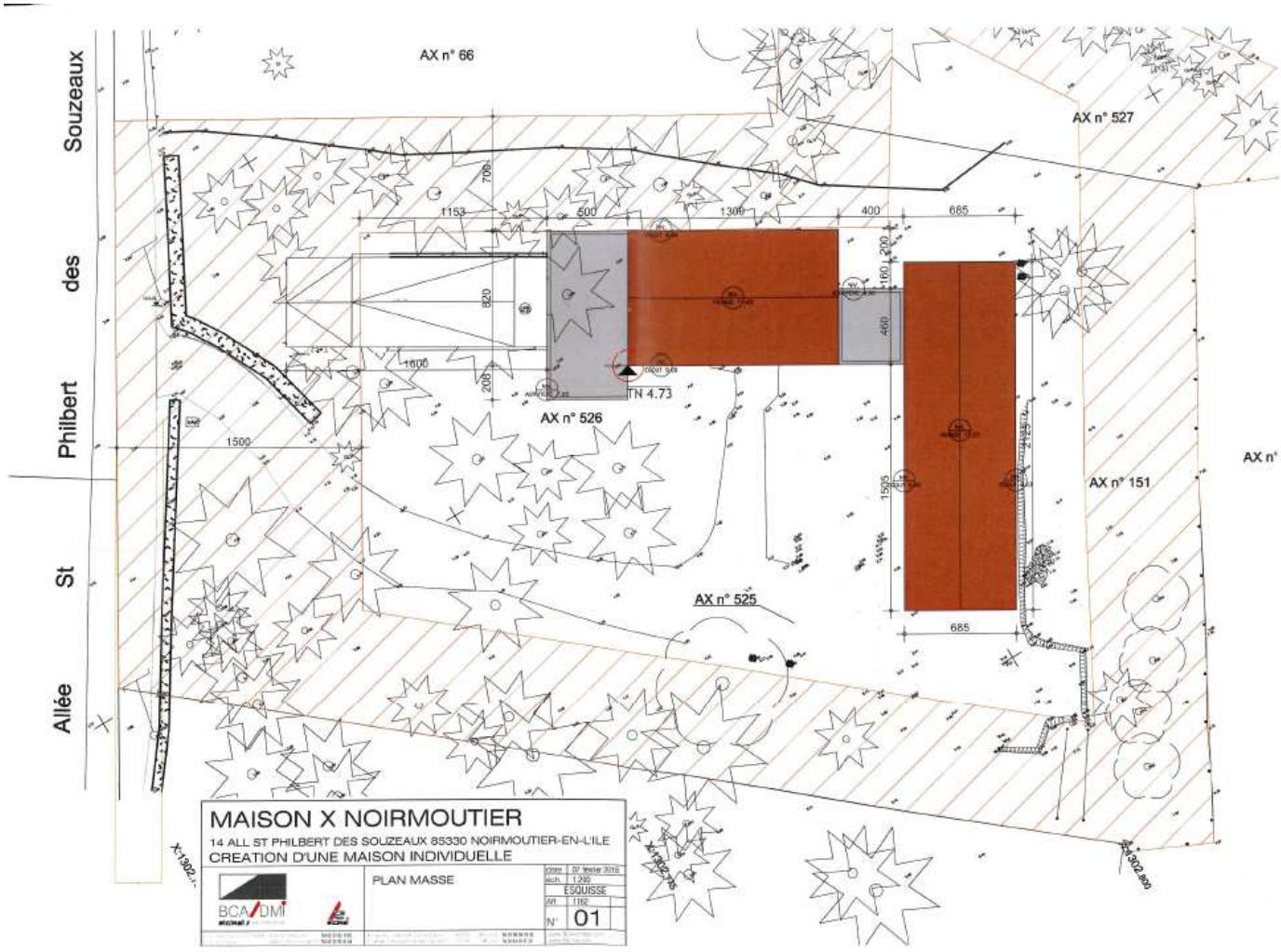

Plan masse du projet

<u>Question n°4 :</u> Une pétition circule contre un projet de construction modulaire pour une médiathèque en abord d'une ancienne abbaye inscrite monument historique. À votre connaissance seul un maître d'œuvre a été sélectionné et il n'y a donc pas de projet formalisé. Les services « musées », « architecture », « livres » et « lecture » et la conservation des monuments historiques sont chargés pour ce qui les concerne de se positionner sur ce projet de pôle culturel. Le directeur régional des affaires culturelles vous demande un avis sur une construction modulaire.

En vous appuyant sur des exemples, pouvez-vous donner les enjeux de fonctionnement d'un bâtiment public et d'insertion d'une architecture contemporaine dans un espace protégé et les intérêts et compatibilité d'une construction modulaire dans ce contexte ?

Document joint à la question n°4

HISTORIQUE

2013 - LOUIS GUÉDON PROPOSE AUX SABLAIS UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE.

La nouvelle médiathèque proposée par Louis Guédon résulte d'un concours d'architecture. Résolument contemporaine, son architecture élégante et sobre s'intègre bien au site. Seule son implantation à l'emplacement du blochaus-hôpital fera l'objet de certaines oppositions.

Architectes LINEA ARCHITECTES / MCM ARCHITECTES

2014 - DIDIER GALLOT, NOUVEAU MAIRE, GÈLE LE PROJET PROPOSÉ PAR LOUIS GUÉDON.

FIN 2017 - LE MAIRE PROPOSE UNE MÉDIATHÈQUE EN MODULAIRES LIVRABLE FIN 2018.

Conseil municipal du 19 décembre - **Le maire a fait voter** la construction d'un bâtiment en éléments modulaires métalliques pour reloger la médiathèque.

Pourquoi ? Voulant déployer le musée dans l'ensemble de l'abbaye fin 2018 (avant la fusion ?), il faut évacuer d'urgence l'actuelle médiathèque (restaurée en 2016) qui occupe l'aile droite de l'abbaye.

Conséquence : La médiathèque devra être relogée dans un bâtiment en éléments modulaires métalliques, seule technique pour tenir le délai de fin 2018.

Le bâtiment sera implanté sur le flanc nord de l'abbaye.

Sa construction devrait coûter 2,5 millions d'euros HT.

Le coût global du projet n'est pas communiqué (aménagements intérieurs, mobilier, traitement des abords, démolition des bureaux de l'actuelle médiathèque construits en 2016, etc.).

Ni le montant des **subventions** (habituellement accordées par la DRAC et le Département, mais sous certaines conditions, notamment de qualité architecturale...).

Aucun budget n'est programmé pour restaurer l'intérieur de l'abbaye et le musée.

Ni en 2018, ni en 2019, ni en 2020. Le maire a déclaré : « Les travaux du musée consisteront simplement en petits travaux d'ouverture de cloisons et de sens de circulation ».

<u>Question n°5 :</u> Sur le même site que la question n°4, la ville propose de couvrir le cloître de l'Abbaye de manière à disposer d'un espace d'exposition temporaire. Le projet présenté est une structure légère supportant un textile transparent sur les images de synthèse installée au niveau bas du cloître. Vous donnerez votre avis sur ce projet en ce qui concerne la mise en valeur du volume du cloître et de ses façades et selon vous, quelles seraient les précautions architecturales et constructives à prendre en compte pour obtenir l'effet architectural recherché et améliorer ce projet ?

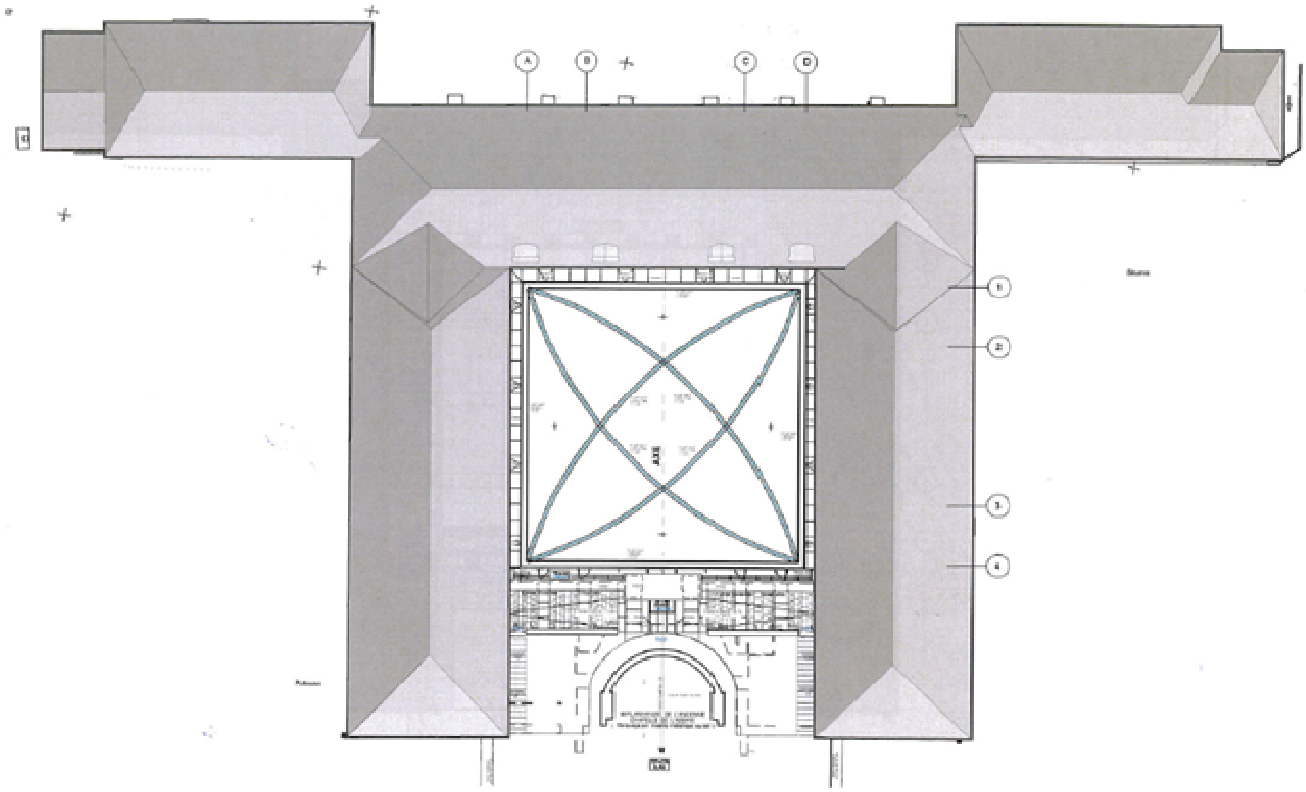

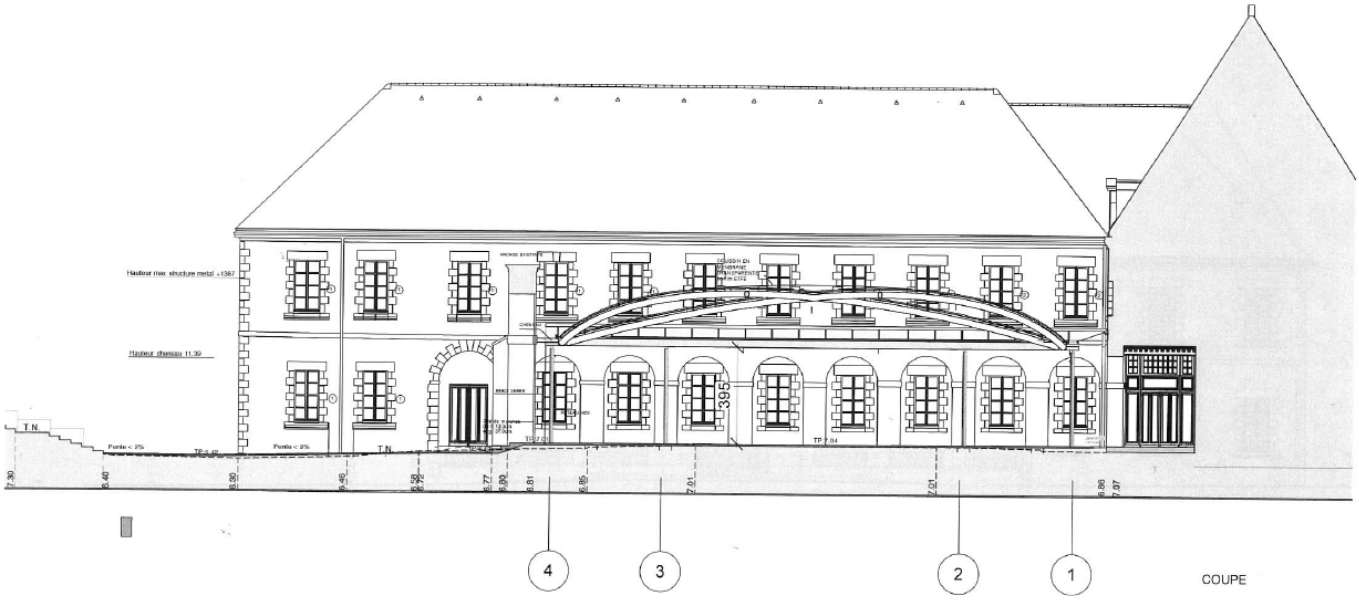

Documents joints à la question n°5

VILLE DES SABLES D'OLONNE Abbaye Sainte Croix PROJET DE COUVERTURE DU CLOITRE Présentation 12/12/11 bonnot architecture Groupe ALTO

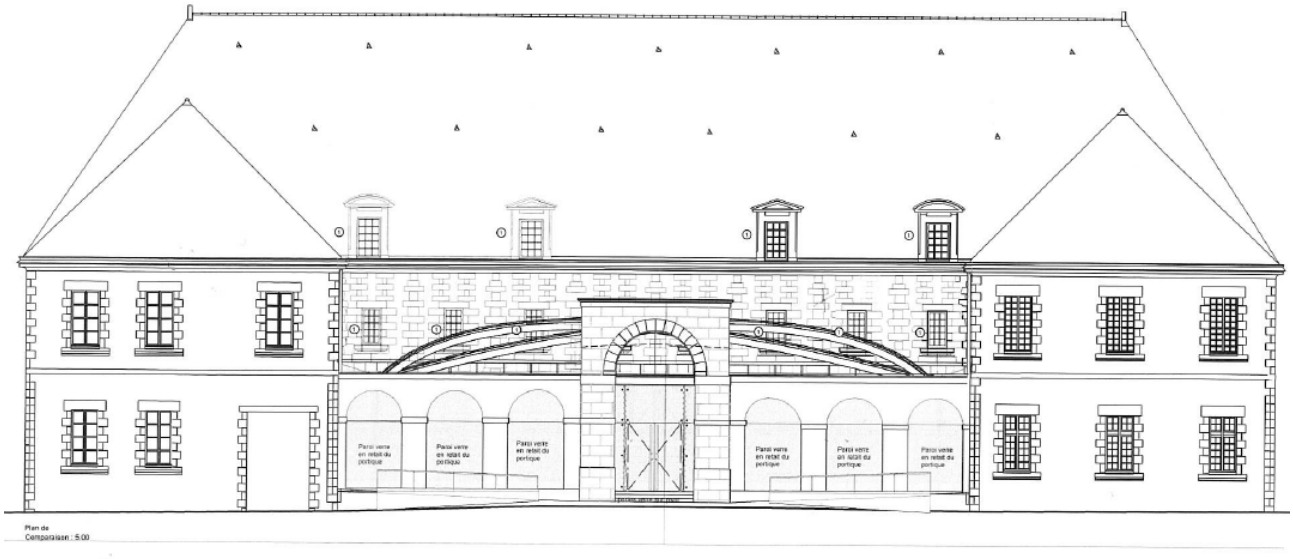

FACADE ENTREE

VILLE DES SABLES D'OLONNE Abbaye Sainte Croix PROJET DE COUVERTURE DU CLOITRE Présentation 12/12/11 bonnot architecture Groupe ALTO